

Initiatives ministérielles

p. 100 que chez les non-autochtones. La différence est encore plus prononcée chez les 15 à 25 ans.

Notre pays ne peut tout simplement plus se permettre de perdre une autre génération d'autochtones capables et désireux d'apporter leur contribution à la société. Les jeunes autochtones d'aujourd'hui peuvent être nos professionnels, nos commerçants et nos inventeurs de demain. Ils représentent notre passé et notre avenir. Si nous les perdons, ce sera un incroyable gaspillage.

Nous n'avons plus les moyens de continuer à condamner les peuples autochtones à une vie médiocre dans des régions défavorisées. Nous n'avons plus les moyens de juger. Nous devons faire avancer un processus qui est indispensable.

Dans ma circonscription, Vancouver-Est, il y a l'une des plus grandes communautés autochtones urbaines du Canada. Les membres en sont très actifs. Ils travaillent à améliorer leur situation en offrant des programmes de sensibilisation à leur passé et à leur sort actuel. Dans Vancouver-Est, il y a un centre d'amitié autochtone et un centre d'éducation autochtone qui nous aident à comprendre nos concitoyens autochtones.

La population de la Colombie-Britannique a dit à son gouvernement de se mettre à l'ouvrage, de négocier de bonne foi et de parvenir le plus rapidement possible à des accords justes qui protègent les droits des autochtones et des autres citoyens.

Mais nous devons agir avec ordre et méthode. C'est ce que fait la Commission des traités de la Colombie-Britannique et c'est ce qu'elle continuera de faire. Elle cherche à instaurer un climat économique stable qui permettra d'attirer des investissements et d'offrir de nouvelles possibilités à tous les habitants de la province, tout en amenant la paix sur nos forêts, nos eaux et nos terres.

[Français]

Mon collègue du Bloc a bien expliqué l'importance des autochtones en Colombie-Britannique et je désire le remercier et dire aussi que les autochtones de Colombie-Britannique sont extrêmement importants pour notre culture, notre passé et notre futur. Ils sont en fait une partie extrêmement importante de l'histoire de la Colombie-Britannique, une magnifique partie du Canada, comme vous le savez, monsieur le Président, où demeurent en harmonie les autochtones, les anglophones, les francophones et les autres communautés, dont les membres parviennent de tous les côtés du monde.

[Traduction]

En 1993, alors qu'il parlait en faveur du projet de loi instituant la commission des traités, Jack Weisgerber a raconté son expérience comme membre du conseil consultatif du premier ministre sur les affaires autochtones en ces termes: «En voyageant et en rencontrant des groupes dans toute la province, il est devenu évident que, si nous voulions nous attaquer à la racine des problèmes économiques et sociaux, il nous fallait régler la question des revendications territoriales.»

C'était là de sages paroles. Elles étaient prononcées par un homme qui dirige maintenant le Parti réformiste en Colombie-Britannique. Tous les partis politiques représentés à l'assemblée législative de la province ont fait écho à ces paroles lorsque la loi habilitante provinciale a été adoptée. Je suggère à mes vis-à-vis

de s'inspirer de ces paroles dont nous avons maintenant la possibilité de reconnaître la valeur en posant un geste concret.

L'histoire du projet de loi est faite de partenariats: entre les cultures, entre les partis politiques, entre les générations. Pour suivons dans le même esprit de partenariat et offrons un avenir brillant à tous les habitants de la Colombie-Britannique et faisons d'aujourd'hui un jour dont tous les Canadiens pourront être fiers.

Nous avons déjà attendu trop longtemps. Nous aurions dû régler ce problème il y a longtemps. Il faut maintenant faire la paix avec nos frères et nos soeurs autochtones et instaurer l'harmonie entre nos deux groupes en travaillant en collaboration pour régler leurs revendications territoriales et combler leurs besoins.

Depuis deux ans, nous avons parcouru beaucoup de chemin et, avec l'appui de tous, nous pourrions régler un problème qui existe depuis très longtemps tout en garantissant la paix et la stabilité aux habitants de la Colombie-Britannique.

M. Robert D. Nault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-107 et les remarques que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a faites à ce sujet.

Le projet de loi C-107 crée le cadre législatif qui permettra à la Commission des traités de la Colombie-Britannique d'agir en tant qu'organisme indépendant pour favoriser la négociation des traités avec les premières nations de la Colombie-Britannique.

• (1720)

J'appuie la création de la commission et son mandat. Comme les députés le savent, très peu de premières nations de la Colombie-Britannique ont déjà signé des traités avec l'État. Dans la partie inférieure de l'île de Vancouver, plusieurs premières nations ont signé des traités avec le gouverneur Douglas au milieu des années 1800. À la fin du XIX^e siècle, le district de Peace River a été inclus dans le traité n° 8 signé avec le gouvernement fédéral. Évidemment, les habitants de la Colombie-Britannique savent très bien que c'est le dernier traité qui a été signé, ce que d'autres Canadiens ne savent peut-être pas. Aucun traité n'a été signé au XX^e siècle.

Au cours des dernières années, le conseil de tribu des Nisga'a a négocié activement avec les gouvernements fédéral et provincial. Lorsque ces négociations seront terminées et qu'une entente sera signée, ce sera le premier traité signé avec une première nation de la Colombie-Britannique depuis le début du XX^e siècle, et nous sommes presque déjà rendus au XXI^e siècle.

Les habitants de la Colombie-Britannique veulent entamer le XXI^e siècle en sachant que nous avons réglé ces affaires qui traînent depuis le XIX^e siècle. Les revendications territoriales des premières nations de la Colombie-Britannique doivent être réglées. Certains demanderont pourquoi. Tout simplement parce que le règlement de ces revendications crée un climat de certitude qui favorise la croissance économique et la création d'emplois. Le règlement des revendications liées aux terres et aux ressources crée un climat propice à la croissance des investissements et de l'activité économique locale.